

Villarbernon
73140 Saint Michel de Maurienne
vamaurienne@yahoo.fr

A Monsieur Le Préfet de la Savoie
Château des Ducs de Savoie
Place Caffé BP 1801
73018 CHAMBERY Cedex

Saint Michel de Maurienne, le 7 septembre 2018

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les nuisances olfactives émises de manière récurrente par l'entreprise ARKEMA à La Chambre.

C'est un cocktail de 34 composés organiques volatils qui s'échappe chaque jour de cette usine et qui incommode au gré des vents, une ou plusieurs communes par ses odeurs nauséabondes.

Selon l'article L220-2 du code de l'environnement, « *constitue une pollution atmosphérique au sens du présent titre l'introduction par l'homme, directement ou indirectement ou la présence dans l'atmosphère et les espaces clos d'agents chimiques biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives* ».

Par ailleurs, l'industriel sollicite l'autorisation de produire un nouveau composé chimique, la dipropylènetriamine (DPTA) classé sous la rubrique 4110 de toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition.

Nous vous demandons d'intervenir afin de faire cesser les nuisances qui nuisent à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à l'image de marque d'une vallée tournée vers le tourisme, et de refuser la demande d'extension de production à la DPTA, tant que des solutions techniques performantes n'auront pas été mises en œuvre pour juguler les effets délétères actuels.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Annie Collombet,
coprésidente

